

Image not found or type unknown



Après succession rester dans la maison

Par **coucoute_old**, le **30/11/2007** à **19:18**

je suis celibataire et domiciliee avec ma mere dans sa maison et j'ai un frere qui a des enfants et qui demeure ailleurs rnEn cas de deces de ma mere je souhaiterais rester habiter dans la maison le plus longtemps possible rnque dois je faire ? ou qu'est ce que ma mere doit faire comme papier.